

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 26 mars 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) : Madame Catherine GREIGERT ayant donné pouvoir à Monsieur Marcel BAUER

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne WOLF

N° CD/2018/009 - 730 -
PDH - Proposition de renouvellement des conventions de
délégation des aides à la pierre de l'Etat et de l'Agence
nationale de l'habitat (Anah) 2018-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'approuver le renouvellement des conventions suivantes :
 - . la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat pour la période 2018-2023, en application de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation,
 - . la convention de gestion des aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à l'habitat privé pour la période 2018-2023,
- décide d'approuver les termes des deux projets de convention à conclure annexés à la délibération.

Il autorise, par ailleurs, son président à signer ces deux conventions.

Il donne délégation à la Commission Permanente pour approuver tout avenant à ces conventions, y compris les avenants intervenant en cours d'année et destinés à actualiser les enveloppes financières déléguées par l'Etat ou les modalités d'octroi des aides, conformément aux articles R. 331-15-1, R. 331-24-1, R. 381-8, R. 441-1-2 du code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Départemental autorise, par ailleurs, le Président du Conseil Départemental à décider, par voie d'arrêté, de l'attribution des aides sollicitées par les particuliers en application de la délibération de la stratégie habitat proposée à la Plénière le 26 mars 2018. L'Assemblée Départementale sera informée annuellement des aides ainsi attribuées.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180326-lmc1117080-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 03/04/18